



**DECISION DU 18/05/2020  
N°DE2020\_38**

**Réalisation d'une déchèterie  
sur la commune de Mondragon  
Avenant n°2 au lot n°1 : terrassements -  
réseaux – voiries**

*Le Président de la communauté de communes Rhône Lez Provence,*

**VU :**

- ▶ Le code général des collectivités territoriales, article L5211-10 relatif aux délégations d'attribution du conseil communautaire au Président
- ▶ La délibération du conseil communautaire en date du 29 avril 2014, exécutoire, donnant délégation au Président de la communauté de communes Rhône Lez Provence pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget

**CONSIDERANT :**

- ▶ Que le marché « réalisation d'une déchèterie sur la commune de Mondragon » a été passé par décision n° DE2020\_11
- ▶ Qu'un avenant n°1 d'un montant de 72 000,00 € HT a été passé par décision n° DE2020\_31
- ▶ Que le présent avenant concerne une modification des prestations initiales du lot n°1 : terrassements – réseaux – voiries, à savoir des travaux en moins-value concernant la citerne et le raccordement descente EP

***DECIDE***

Au nom de la communauté de communes Rhône Lez Provence,

- **DE PASSER** un avenant n°2 au marché 2019-30 – lot 1 : terrassements – réseaux – voiries

**DECISION DU 18/05/2020**  
**N°DE2020\_38**

**Réalisation d'une déchèterie  
sur la commune de Mondragon**  
**Avenant n°2 au lot n°1 : terrassements -  
réseaux – voiries**

Société		
EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE Site industriel le Millénaire 84430 MONDRAGON	Montant de l'avenant HT	- 21 555,00 €
	TVA à 20 %	- 4 311,00 €
	Montant de l'avenant TTC	- 25 866,00 €

Ecart introduit par le présent avenant : - 1,84 %

Ecart introduit par les avenants n°1 et 2 : + 4,31 %

Le nouveau montant du lot n°1 terrassements – réseaux – voiries, est le suivant :

Taux de TVA : 20 %  
Montant HT : 1 221 873,20 €  
Montant TTC : 1 466 247,84 €

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

Le Président



Anthony ZILIO

Acte certifié exécutoire par :  
- Dépôt / Envoi en préfecture le  
- Publication le  
- Notification le

Le président

Anthony ZILIO